

TAXI LE JOURNAL | AUTOMNE 2020 | VOLUME 38 | N°3

# MOTL

bureau  
**taxi**montréal



• LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE  
• COVID-19 : RETOUR SUR L'ÉTÉ 2020 • DES OPPORTUNITÉS À SAISIR : PROGRAMME  
DE SOUTIEN À LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE DU TRANSPORT PAR TAXI DU MTQ

# ARRÊTEZ DE RÊVER D'ÉCONOMIES ET D'ESPACE.

## COMMENCEZ À ROULER EN CAMRY HYBRIDE.



### Camry hybride LE 2020

À partir de

# 33 819\$\*

**C'EST L'HEURE  
DE PASSER À TOYOTA**



- Capacité de chargement de 428 litres
- Cote de consommation de 4,9 L/100 km en ville, 4,8 L/100 km sur la route<sup>†</sup>
- 208 chevaux nets
- Transmission CVT
- Sièges avant chauffants
- Entune 3.0 Audio avec 6 haut-parleurs, écran de 7 po, Bluetooth<sup>MD</sup> et caméra de recul; compatible avec Apple CarPlay<sup>MD</sup>

- Système précollision avec détection de piétons
- Système d'alerte de sortie de voie avec assistance à la direction
- Phares de route automatiques
- Régulateur de vitesse dynamique à radar

\* Offre applicable au modèle de base neuf en stock Camry hybride LE 2020 super blanc (B31HLT A). Les couleurs rouge et turquoise et l'identification « Bonjour » sur les véhicules illustrés ne sont pas offertes. Elles ne visent qu'à souligner la collaboration avec Taxi Bonjour de Montréal. Prix de vente suggéré de 33 819 \$, frais de concessionnaire de 399 \$ (applicables chez certains concessionnaires), frais de transport et de préparation et frais de climatisation inclus. L'immatriculation, les assurances, les taxes et les droits sur les pneus sont en sus. Sous réserve des conditions applicables, les offres s'adressent aux particuliers qui achètent un véhicule d'ici le 31 août 2020 chez un concessionnaire participant de l'Association des concessionnaires Toyota du Québec, où tous les détails peuvent être obtenus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis. <sup>†</sup> Le modèle hybride permet une plus faible consommation d'essence que le modèle Camry LE 2020 à essence, dont la cote est de 8,5 L/100 km en ville et de 6,1 L/100 km sur la route, entraînant ainsi une économie liée aux coûts de carburant. Les estimations de consommation de carburant ont été déterminées à l'aide des méthodes d'essai approuvées par le gouvernement du Canada/Transports Canada. La consommation réelle de carburant variera en fonction des habitudes de conduite et d'autres facteurs. Apple CarPlay<sup>MD</sup> et Bluetooth<sup>MD</sup> sont respectivement des marques déposées d'Apple Inc. et de Bluetooth SIG Inc.

**CONCESSIONNAIRES  
TOYOTA DU QUÉBEC**





## Message du directeur général

Le moins que l'on puisse dire est que l'été 2020 aura été riche en actualités pour l'industrie du taxi et des limousines. Évidemment, dans la foulée des événements liés à la COVID-19, les derniers mois auront été marqués par la mise en place d'une série de mesures de prévention.

En marge de la reprise des activités, je dois dire que l'industrie a dû maintenir ses efforts visant à développer de nouvelles façons de faire tout en travaillant plus que jamais à sensibiliser et informer la clientèle. Si l'obligation du port du couvre-visage, entrée en vigueur en juillet, a été accueillie positivement par le Bureau du taxi, son application a tout de même représenté un certain défi. Aussi, le Bureau du taxi a redoublé d'efforts pour appuyer l'industrie dans son travail notamment par le développement et la distribution d'outils de communication à l'intention des chauffeurs et de leur clientèle.

Comme vous le constaterez dans les prochaines pages, les diverses initiatives mises sur pied par différents intervenants témoignent d'une volonté de s'adapter et d'offrir un service sécuritaire. Cela dit leur mise sur pied demande la collaboration et la mobilisation de tous. C'est notamment pour souligner ces efforts que s'est tenue, à la mi-juillet, la journée reconnaissance à l'industrie initiée par Tim Hortons.

Pour le Bureau du taxi et toute l'industrie, le mois de juillet aura également été marqué par une étape importante quant à la *Loi sur le transport rémunéré de personnes par automobile* avec la publication des projets de règlement. Je suis conscient que l'entrée en vigueur à venir de la nouvelle loi soulève plusieurs préoccupations et questionnements. Au cours de l'été, nous avons recueilli vos commentaires et vos interrogations auxquels nous avons tenté de répondre le plus précisément, dans ce numéro, en fonction de l'information dont nous disposons.

Soyez également assurés que tous nos efforts sont présentement déployés dans ce dossier, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et l'administration municipale de la Ville de Montréal, afin d'être en mesure de vous tenir au courant et surtout de vous accompagner dans cette transition.

Cela dit, si l'industrie du taxi se transforme, elle continuera d'occuper un rôle essentiel en matière de transport sur le territoire urbain. Aussi, les projets de développement continuent et doivent se poursuivre! Je vous invite à prendre connaissance des différentes opportunités offertes à l'industrie pour participer à cette nouvelle ère qui s'amorce pour notre industrie.

Bonne lecture!  
**André Poisson**

## Sommaire

- 3 MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 4 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
- 5 TOUTES NOS FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX CHAUFFEURS QUI SE SONT JOINTS À L'INDUSTRIE DEPUIS LE MOIS DE MAI 2020 !
- 6 JOURNÉE RECONNAISSANCE TIM HORTONS : MERCI À L'INDUSTRIE DU TAXI !
- 8 COVID-19 : RETOUR SUR L'ÉTÉ 2020
- 10 INITIATIVES : TOURISME MONTRÉAL FAIT LA PROMOTION DE LA RELANCE MONTRÉALAISE
- 11 ÉVITEZ LES DÉPLACEMENTS : EFFECTUEZ VOS TRANSACTIONS EN LIGNE
- 12 LOI CONCERNANT LE TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE
- 18 DES OPPORTUNITÉS À SAISIR!
- 21 ÉLOGES REÇUS À L'ÉGARD D'UN CHAUFFEUR
- 22 COIN DE L'INDUSTRIE
- 23 BABILLARD DE L'INDUSTRIE : AFFICHEZ VOS OFFRES D'EMPLOI !
- 24 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL
- 28 ENTRAVES ET CHANTIERS ROUTIERS

Éditeur: André Poisson

Responsables de la production:  
Marianne Bourque

Rédaction: Marianne Bourque

Graphisme: Nicole Lafond

Photo de couverture: Élisabeth Delage

Révision linguistique:  
Traductions méMOTS Inc.

Publicité: Amine Smaoui

Impression: Transcontinental

*Taxi Le Journal* est publié par le Bureau du taxi de Montréal

4949, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 3H6

Tél.: 514 280-6600

Télééc.: 514 280-6596

Courriel: [bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca)

Site Web: [www.mtltaxi.com](http://www.mtltaxi.com)

*Taxi Le Journal* est imprimé à 10 000 exemplaires quatre fois l'an et publié gratuitement aux membres de l'industrie du taxi de Montréal et à ses partenaires.

ISSN 1480-6193



## Message de la présidente du conseil

Parce que le taxi est essentiel à la mobilité et s'inscrit dans l'offre globale de transport de la métropole, la publication des projets de règlement de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* a retenu toute l'attention du Bureau du taxi de Montréal cet été.

À la suite de leur publication, compte tenu de l'ampleur du dossier et afin de saisir toute la portée, les nuances et les impacts potentiels, le Bureau du taxi a pris minutieusement connaissance du contenu des projets de règlement. Cela nous a permis de soumettre nos commentaires de manière éclairée au gouvernement provincial et de maintenir une collaboration active avec le ministère des Transports dans ce dossier.

Si l'entrée en vigueur à venir de la nouvelle Loi amènera certainement des changements de responsabilités pour la Ville et de mission pour le Bureau du taxi de Montréal, soyez assurés que nous maintenons le cap sur notre vision des services de transport par taxi afin qu'ils contribuent de façon durable à répondre aux besoins de mobilité de tous les Montréalais, et qu'ils jouent un rôle névralgique dans l'organisation de leurs déplacements sur le territoire de la métropole. C'est la vision que nous avons toujours défendue et qui prend plus que jamais, tout son sens.

En effet, les taxis et limousines auront joué un rôle clé au cours des derniers mois pour appuyer les diverses initiatives de relance des activités sur le territoire de la métropole. Une reprise attendue, mais non sans être exempte d'enjeux et de nombreux ajustements en matière de santé et sécurité pour la population.

Aussi, je suis fière de constater que les retombées au *Programme exceptionnel de soutien pour l'industrie du taxi et des limousines* lancé par la Ville de Montréal et le Bureau du taxi sont très positives! Tel qu'estimé initialement, le programme aura permis d'équiper 30 % du parc de véhicules de cloisons protectrices, en plus de financer l'achat de matériel sanitaire et la tenue d'un centre de décontamination! Ces résultats témoignent d'une mobilisation à maintenir un service de transport accessible et contribuent à faciliter la gestion de la mobilité urbaine pour l'automne à venir.

À l'aube de cette période de changements pour l'industrie, je peux vous assurer que nous sommes dédiés à vous accompagner dans cette transition et à garantir aux citoyens un service de transport par taxi de qualité. Je vous remercie de votre collaboration et je vous souhaite une bonne rentrée 2020.

Sophie Mauzerolle

# TOUTES NOS FÉLICITATIONS

## aux nouveaux chauffeurs qui se sont joints à l'industrie depuis le mois de mai 2020!

Au total, 42 candidats ont obtenu leur permis de chauffeur après avoir réussi l'examen d'admission du Bureau du taxi de Montréal. Toute l'équipe vous félicite pour l'obtention de votre fameux *pocket* et vous souhaite le meilleur des succès!

★ Adil Aatmani ★ James Anenga Che ★ Hocine Benbara ★ Karim Bennai ★ Ahmed Bentaleb ★ Smail Bougheloum ★ Abdeldjalol Bouziane ★ Brahim Chahine ★ Omar Chaib ★ Patrick Chikhani ★ Alhaitham Chorfi ★ Abderrazak Dourhmani ★ Fouad El Azzaoui ★ Mohamed El Bach ★ Mohamed El Hadi Ayad ★ Fadel El Mokri ★ Iris Gonzalez ★ Tony Kobal ★ Ahmed Leflej ★ Etike Alain Lembani ★ Mohamed Cherif Mekideche ★ Mohamad-Omar Mourad ★ Mohamed Nouadra ★ Jean Bosco Nzigamiye ★ Abdelhak Rabi ★ Mohamed Shili ★ Youssef Slaoui ★ Sadek Slimani ★ Faycal Tarboussi ★ Yassin Tijani ★

NOUS ADRESSONS UNE MENTION D'HONNEUR TOUTE SPÉCIALE AUX CANDIDATS AYANT OBTENU LA PLUS HAUTE NOTE:

Sadek Slimani: **98 %** Mohamed Cherif Mekideche: **95 %**  
Fateh Aouameur, Mohamed El Arabi, Ahmed Leflej,  
Faycal Tarboussi et Yassin Tijani: **93 %**

Au moment de mettre de sous presse, le BTM avait obtenu le consentement des chauffeurs nommés pour publier leur nom.

# BURROWES

## LE SPÉCIALISTE EN ASSURANCE TAXI



### ON CHANGE LA PLAQUE, MAIS PAS LE MÉTIER

Poursuivez votre bon travail en étant  
bien accompagné!

- Primes compétitives
- Assurance adaptée à vos besoins
- Accès à deux assureurs spécialisés en taxi. **UNIQUE SUR LE MARCHÉ!**
- Un expert en sinistre sur place qui vous accompagne lors d'une réclamation
- Service personnalisé où vous parlez toujours avec le même courtier
- Spécialiste en transport adapté
- Autres produits d'assurance pour vous et votre famille: automobile, maison, véhicule récréatif, etc.)

COURTIERS D'ASSURANCES • 1 888 522-2661



© PHOTOS: ÉLIZABETH DELAGE



# Journée reconnaissance Tim Hortons

## MERCI À L'INDUSTRIE DU TAXI!

Le mercredi 15 juillet se tenait la journée reconnaissance à l'industrie du taxi, une initiative de Tim Hortons à laquelle ont collaboré nos partenaires Tourisme Montréal et Vapro.

L'objectif de cette journée était de prendre un moment pour s'arrêter et souligner les nombreux efforts déployés par l'ensemble de l'industrie à maintenir un service de transport sécuritaire et accessible sur le territoire montréalais depuis le début de la pandémie.

Le BTM a donc accueilli, dans le cadre de cette journée, le camion de Tim Hortons et ses employés. Ces derniers ont gracieusement distribué cafés et pâtisseries aux membres et partenaires de l'industrie ainsi qu'aux employés du BTM.

Emballé par cette initiative, Tourisme Montréal a appuyé l'événement en fournissant des chandails et du matériel promotionnel gratuitement à tous les chauffeurs présents.

Le BTM a également profité de la journée pour faire la distribution d'affiches autocollantes transparentes pour sensibiliser la clientèle aux comportements à adopter. Des masques et de la documentation en matière de prévention ont également été remis aux chauffeurs.

Finalement, dans le cadre de la journée reconnaissance, les chauffeurs pouvaient bénéficier gratuitement, comme à l'habitude, du centre de décontamination de véhicules (lave-auto à vapeur sèche) dans le stationnement du BTM.



Nous remercions chaudement Tim Hortons pour l'organisation et la tenue de la journée de même que Tourisme Montréal pour son apport au succès de l'événement!

Nous saluons tous les chauffeurs et partenaires qui se sont déplacés pour nous rencontrer et nous remercions sincèrement l'ensemble de l'industrie du taxi et des limousines pour leur travail exceptionnel!



# COVID-19

## RETOUR SUR L'ÉTÉ 2020

©HUZA STUDIO



Comme partout au Québec, l'été 2020 se sera déroulé sous le signe de la réorganisation pour l'industrie du taxi et des limousines! Si la reprise attendue des activités à Montréal a été accueillie positivement, elle n'a pas été exempte d'enjeux, de défis et de nombreux ajustements. Alors que s'amorce déjà l'automne, nous faisons un retour sur cet été particulier en lien avec la pandémie.

Mentionnons d'entrée de jeu que, comme c'est le cas depuis le début de la crise de la COVID-19, l'industrie a été fort sollicitée pour s'ajuster et intégrer de nouvelles mesures de prévention. Au terme de l'été, c'est sans conteste que nous pouvons témoigner que l'industrie était prête à réagir et ouverte à mettre en œuvre des nouvelles façons de faire pour assurer un service de transport sécuritaire et accessible.

### ● PORT DU COUVRE-VISAGE OBLIGATOIRE

Tel qu'annoncé par le gouvernement provincial, le 27 juillet 2020 est entrée en vigueur l'obligation de porter le couvre-visage ou le masque dans tous les transports collectifs incluant le transport par taxi et limousine.

Lors de l'annonce, André Poisson, directeur général du BTM, soulignait: «La distanciation étant particulièrement complexe à respecter à bord d'un taxi, le BTM a accueilli positivement l'entrée en vigueur de cette obligation qui contribuera assurément à rehausser le niveau de sécurité des chauffeurs et de leur clientèle.»

Bien qu'un travail de sensibilisation ait été amorcé par l'industrie et le BTM, l'application concrète de cette mesure a représenté un défi. Au moment d'écrire ces lignes, l'obligation est toujours en vigueur pour toute personne à bord du véhicule âgée de 10 ans et plus qui ne démontre pas de condition médicale particulière l'empêchant de porter le couvre-visage. Le public et la clientèle semblent maintenant, majoritairement, bien informés et collaboratifs devant cette obligation.

Comme c'est le cas depuis le début de la pandémie, les chauffeurs ne sont pas dans l'obligation de porter le masque à bord de leur véhicule si ce dernier est doté d'une cloison protectrice. Toutefois, s'ils sortent aider un client, ils doivent remettre le couvre-visage.



© PHOTOS: ELIZABETH DELAGE

## ● NOUVELLES HABITUDES DE DÉPLACEMENT POUR LA CLIENTÈLE

Au cours de l'été, dans la foulée des recommandations de l'Institut national de la santé publique du Québec (INSPQ), de nouvelles habitudes de déplacement ont été mises de l'avant pour la clientèle.

Pour aider l'industrie à communiquer l'information à la clientèle, le BTM a produit des affiches autocollantes transparentes, qui peuvent être collées dans les véhicules. Ces affiches rappellent à la clientèle les comportements à promouvoir à bord d'un taxi ou d'une limousine.

De plus, un aide-mémoire des recommandations quant aux mesures et procédures à mettre en place a été produit par le BTM et distribué par les inspecteurs aux chauffeurs sur la route. Il a aussi été rendu disponible en ligne dans la section COVID-19: [mtltaxi.com](http://mtltaxi.com).

Avec la reprise d'activités supplémentaires prévues à l'automne, nous vous encourageons à continuer à sensibiliser votre clientèle au moment de la réservation du véhicule, de l'embarquement et via vos différents moyens de communication quant à l'importance de respecter le plus possible ces mesures.



## ● PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN À L'INDUSTRIE

La Ville de Montréal et le BTM ont annoncé, au printemps dernier, l'octroi d'une aide financière d'un montant de 260 000 \$ dans le cadre d'un programme exceptionnel de soutien à l'industrie. Ce programme a pour objectif d'aider l'industrie à mettre en place des mesures de prévention en remboursant, entre autres, l'achat de cloisons protectrices et de matériel sanitaire de nettoyage. Un centre de décontamination des véhicules a également été mis à la disposition des chauffeurs.

La première phase de ce programme se terminait le 31 juillet 2020. Au terme de cette étape, nous sommes fiers de constater que près de 30 % du parc de taxis et de limousines (1 424 véhicules) à Montréal se sont équipés de cloisons grâce au programme.

Sauf exception, le lave-auto écologique mobile à vapeur sèche servant à décontaminer gratuitement l'intérieur des véhicules était ouvert depuis le mois de mai et plus de 700 décontaminations ont été effectuées. Les commentaires reçus étaient très positifs.

## ● UN CENTRE DE SERVICES RÉORGANISÉ

Au début du mois de juin, le Centre de services annonçait sa réouverture graduelle. Comme c'est le cas depuis la réouverture, afin de respecter les exigences liées à la distanciation, il est toujours essentiel de prendre rendez-vous avant de vous présenter. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter par téléphone au **514 280-6600** ou par courriel à [bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureaudutaxi@ville.montreal.qc.ca).

De plus, conformément aux directives gouvernementales en vigueur depuis le 18 juillet 2020, le port du couvre-visage ou du masque est obligatoire pour l'ensemble de la clientèle du Centre de services. Notez qu'en vue d'offrir un environnement sécuritaire, le BTM a déployé de nombreuses mesures: cloisons protectrices, lavabo à l'entrée, repères physiques pour guider vos déplacements et vos distances, présence de gardiens de sécurité pour vous diriger, assurer le port du masque et maintenir le registre des visiteurs, etc.

## Initiatives

# TOURISME MONTRÉAL FAIT LA PROMOTION DE LA RELANCE MONTRÉALAISE

Au cours de l'été, Événements d'affaires Montréal, l'équipe des réunions et congrès de Tourisme Montréal, a collaboré avec de nombreuses organisations afin de soutenir l'industrie du tourisme d'affaires dans la métropole et mettre de l'avant les efforts déployés par cette dernière en matière de santé et sécurité.



Dans le cadre d'une campagne s'adressant aux planificateurs d'événements d'affaires, une vidéo informative a été produite afin de mettre de l'avant les mesures sanitaires mises en place par diverses organisations dans le contexte actuel. Le BTM a notamment participé au tournage à l'aéroport Montréal-Trudeau pour expliquer le travail réalisé par l'industrie du taxi et des limousines.

Vous pouvez dès maintenant visionner la vidéo sur le site [meetings.mtl.org/safetyprotocol](https://meetings.mtl.org/safetyprotocol).

Nous vous invitons à la partager à votre tour pour faire rayonner nos efforts collectifs!

La force de notre partenariat avec Tourisme Montréal est gage de nouvelles opportunités pour les acteurs de la métropole. Ensemble, relançons Montréal!



### OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES POUR L'INDUSTRIE :

#### Affichez vos offres sur le site de Tourisme Montréal

Dès les premières semaines de juillet, Tourisme Montréal a activé une nouvelle stratégie d'offres permettant d'accroître le revenu touristique de la destination. L'objectif: aider les Montréalais et Montréalaises à profiter pleinement de Montréal en propulsant les offres et les produits uniques de leurs membres. Une partie du site [mtl.org](https://mtl.org) a été transformée pour devenir un agrégateur de ces offres commerciales.

Cette stratégie regroupe, entre autres, quatre volets pour lesquels vous pouvez profiter de visibilité. Le concentrateur (hub) du site de Tourisme Montréal présente les offres aux Montréalais permettant la réservation directement auprès des entreprises participantes. Faites découvrir Montréal grâce à des rabais et à des offres exclusives, offrez des réductions sur les entrées et des accès privilégiés afin de faire vivre des expériences montréalaises uniques.

Si vous désirez communiquer une offre ou développer un forfait de transport avec un attrait, nous vous invitons à contacter Stéphanie Marcotte-Côté par courriel [smarcottecote@mtl.org](mailto:smarcottecote@mtl.org) ou à remplir le formulaire approprié.

# Évitez les déplacements

## EFFECTUEZ VOS TRANSACTIONS EN LIGNE

Malgré les derniers mois difficiles, la période que nous avons vécue nous aura notamment permis d'optimiser nos modes de transactions en ligne. Alors que plusieurs mesures ont d'abord été développées en réaction à la COVID-19, les mesures particulières ont su répondre à un besoin tout en améliorant nos façons de faire.

Ces nouvelles façons contribuent à diminuer le temps d'attente au Centre de services tout en offrant une plus grande flexibilité transactionnelle à la clientèle du BTM, un bel avantage en ces temps particuliers!

Une panoplie de transactions peuvent être effectuées sur [btmenligne.ville.montreal.qc.ca/](http://btmenligne.ville.montreal.qc.ca/). De plus, plusieurs formulaires en ligne pouvant être transmis par courriel ont été ajoutés et peuvent encore aujourd'hui être utilisés.

Nous vous invitons à consulter les différentes mesures en ligne sur notre site web [mtltaxi.com](http://mtltaxi.com) dans la section COVID-19.

Des employés sont en poste pour offrir du soutien technique et répondre à vos questions. Nous vous invitons à composer le **514 280-6600** ou à nous écrire à [bureau-dutaxi@ville.montreal.qc.ca](mailto:bureau-dutaxi@ville.montreal.qc.ca) pour nous joindre.

Soyez assurés que nous déployons tous les moyens pour répondre à vos demandes efficacement et au meilleur de nos capacités en tout respect des règles applicables dans le contexte actuel!



**GÉNÉRAL TAXIMÈTRE**  
[WWW.TAXIMETRE.CA](http://WWW.TAXIMETRE.CA) / [INFO@TAXIMETRE.CA](mailto:INFO@TAXIMETRE.CA)

1258, Laurier Est, Montréal (Québec) H2J 1H1  
514 523-2681 / SANS FRAIS : 1 888 523-2681 / FAX : 514 523-0113

# — Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile

Le 10 octobre 2019, le gouvernement provincial a procédé à l'adoption de la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* qui entrera en vigueur le 10 octobre 2020. Comme vous le savez, cette loi redéfinit complètement les paramètres de l'industrie du taxi au Québec en les uniformisant avec ceux s'appliquant aux services de transport rémunéré de personnes demandés exclusivement par application mobile.

## — Publication des projets de règlement

**Afin de rendre** la loi applicable, différentes modalités concernant, notamment, les demandes d'autorisation d'un chauffeur ou d'une automobile, les conditions d'inscription auprès d'un répondant, la formation des chauffeurs et la transparence du prix des courses doivent être précisées par règlements.

**En juillet 2020**, nous vous confirmions la publication des projets de règlement relatifs à la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* par le gouvernement provincial dans la *Gazette officielle* du Québec, soit:

- règlement sur le transport rémunéré de personnes par automobile;
- règlement sur la formation des chauffeurs qualifiés;
- règlement sur la transmission de renseignements et le facteur de multiplication du prix d'une course.

## — Tout intéressé, dont le BTM, avait jusqu'au 3 août pour transmettre au ministère des Transports des commentaires sur ces projets de règlement et proposer des ajustements

**Compte tenu** de l'ampleur du dossier et afin de saisir toute la portée, les nuances et les impacts potentiels, le BTM a d'abord pris connaissance dans le détail du contenu des projets de règlement. Cela nous a permis de soumettre nos commentaires dans le délai imparti.

**Tous nos efforts** sont présentement déployés, en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et l'administration municipale de la Ville de Montréal, afin d'être en mesure de vous informer et de vous accompagner dans votre transition vers le nouveau régime de droit qui s'appliquera à tous les chauffeurs et propriétaires d'automobile de transport rémunéré de personnes dès le 10 octobre prochain.

**FOIRE AUX QUESTIONS:** Vous avez été nombreux à nous adresser des questions sur les impacts de la Loi qui a été adoptée en octobre 2019. Voici quelques réponses aux questions fréquemment posées, rédigées en collaboration avec la ministère des Transports du Québec. Notez bien que les règlements d'application publiés le 15 juillet dernier ne seront adoptés en version définitive qu'à la fin du mois de septembre. Aussi, certaines informations pourraient encore être sujettes à changement. ▶

## 1. Est-ce qu'il y aura une période de transition ?

- **La loi prévoyait** un délai d'un an entre son adoption et sa mise en vigueur. Ce délai était nécessaire pour élaborer, en concertation avec la Table de concertation nationale de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile, la réglementation précisant les dispositions de la Loi et procéder aux consultations de toutes les parties intéressées.
- **Durant cette période** qui se terminera le 10 octobre 2020, les dispositions de la Loi actuelle concernant les services de transport par taxi sont maintenues. Ainsi, jusqu'au 10 octobre 2020, l'obligation d'utiliser une automobile liée à un permis de propriétaire de taxi valide est maintenue. Cependant, le transfert de propriété d'un permis de propriétaire de taxi transférable n'est plus autorisé depuis le 10 octobre 2019.
- **La mise en vigueur** de certaines dispositions de la Loi s'étendra jusqu'au 10 octobre 2024.

## 2. Que dois-je faire pour continuer à exercer mon métier de chauffeur de taxi ?

- **Rien!** Au moment de l'entrée en vigueur de la Loi, le 10 octobre prochain, plusieurs dispositions facilitent la transition pour les titulaires de permis délivrés par le BTM, la SAAQ ou la CTQ. Ainsi, un chauffeur détenant un permis de chauffeur de taxi sera réputé être un chauffeur autorisé en vertu de la nouvelle Loi. De même, un véhicule lié à un permis de propriétaire de taxi sera réputé être une automobile autorisée jusqu'au moment de renouveler l'immatriculation du véhicule de taxi, le 31 mars 2021.
- **Le livret ou *pocket*** demeure donc valide jusqu'à la date de son renouvellement. C'est à ce moment que les nouvelles exigences seront appliquées (photo, antécédents judiciaires, etc.) et une nouvelle pièce sera délivrée. Les chauffeurs et les propriétaires d'automobile sur l'île de Montréal devront s'adresser soit au BTM soit à la SAAQ. Il est suggéré de s'informer de la disponibilité des services avant de se présenter sur place. Les répartiteurs et les répondants devront s'adresser à la CTQ.

## 3. Est-ce qu'un chauffeur pourra travailler sans livret (*pocket*) ?

- **Non**, les chauffeurs de taxi devront avoir en leur possession un permis de chauffeur autorisé. Ce permis, très semblable au permis de chauffeur de taxi actuel, correspond à une pièce d'identité avec photo. Ce permis devra être affiché à la vue des passagers comme c'est le cas actuellement. Une exigence similaire pouvant être satisfaite par un affichage électronique sera demandée aux chauffeurs inscrits auprès d'un répondant.



**4.** Quelles seront les nouvelles exigences qui s'appliqueront aux nouveaux chauffeurs ?

- **Certaines exigences** seront abolies, dont celle d'être détenteur d'un permis de conduire de la classe 4C. Dorénavant, les conditions à satisfaire pour obtenir le statut de chauffeur qualifié sont :
  - Détenir un permis de conduire de classe 5 depuis au moins 12 mois ne faisant pas l'objet d'une révocation ou d'une suspension dans les 12 mois précédant la demande ;
  - N'avoir aucun antécédent judiciaire en lien avec le métier de chauffeur automobile pour le transport de personnes ;
  - Avoir suivi et réussi la formation de base qualifiant la personne à offrir des services rémunérés de transport de personnes par automobile (minimum de 15 heures) ;
  - Être en mesure de comprendre, de parler et de lire le français ;
  - Ne pas avoir l'obligation d'utiliser un antidémarrreur éthylométrique.
- **Une formation avancée** sur le transport des personnes handicapées (minimum de 18 heures) sera exigée aux chauffeurs qualifiés qui offrent du transport rémunéré de personnes au moyen d'une automobile adaptée pour le transport des personnes à mobilité réduite.

**5.** Est-ce que l'industrie du taxi disposera de privilèges par rapport aux autres services de transport de personnes par automobile comme Uber et Eva ?

- **Oui.** Au-delà d'être assujettis aux mêmes règles touchant les automobiles et les chauffeurs que les nouveaux acteurs de l'industrie, les chauffeurs autorisés qui conduisent un taxi muni d'un lanternon demeureront les seuls à pouvoir offrir une course demandée verbalement, soit par téléphone, soit à un poste d'attente, ou une course hélée dans la rue.
- **De plus,** les contrats de transport adapté conclus avec des autorités organisatrices de transport municipal ainsi que le transport de bénéficiaires d'un établissement auquel s'applique la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) sont réservés à l'industrie du taxi.

**6.** Est-ce qu'il sera possible pour les chauffeurs de louer une automobile qualifiée pour faire du taxi ?

- **Oui.** La loi ne prévoit aucune restriction quant à la location à court ou long terme et à l'utilisation, par un chauffeur qualifié, d'une automobile qualifiée dont il n'est pas le propriétaire. Le propriétaire d'une automobile autorisée doit simplement conclure un contrat par lequel il confie la garde ou le contrôle de l'automobile autorisée au chauffeur qualifié.
- **Contrairement** à l'ancienne loi sur le taxi qui exigeait que le titulaire d'un permis de propriétaire de taxi exploite son permis, la nouvelle Loi ne contient aucune exigence d'exploitation d'une automobile autorisée.

**7.** Est-ce que de nouveaux permis de propriétaires seront délivrés?

- **Non.** Cependant, il sera nécessaire d'obtenir une autorisation pour utiliser une automobile afin d'offrir des services de transport de personnes. Toutefois, la nouvelle loi ne prévoit plus de limite (quotas) quant au nombre d'automobiles autorisées ni de territoire d'agglomération de taxi. L'autorisation d'une automobile est valide pour l'ensemble du territoire du Québec et sera renouvelable annuellement. L'autorisation doit être révoquée avant que l'automobile ne puisse être vendue.

**8.** Sera-t-il possible de léguer mon permis de propriétaire de taxi en héritage?

- **Non.** Le transfert de la propriété d'un permis de propriétaire de taxi n'est plus possible depuis l'adoption de la Loi, le 10 octobre 2019. Dans le nouveau régime, la qualification d'une automobile obtenue par le propriétaire doit être révoquée avant que la propriété du véhicule change de main. Le nouveau propriétaire peut reprendre les démarches pour la qualifier de nouveau, dans la mesure où elle répond encore aux conditions de qualification.

**9.** Les automobiles qualifiées devront-elles encore être munies d'une plaque T?

- **Non.** Toutes les plaques «T» seront progressivement remplacées, d'ici le 31 mars 2021, par des plaques de véhicule de promenade ou de véhicule commercial (F) selon l'utilisation principale qui est déclarée de l'automobile qualifiée. Les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi recevront en septembre une lettre de la SAAQ les informant des modalités pour prendre rendez-vous afin d'effectuer le changement de plaque et obtenir leur première attestation d'automobile autorisée.

**10.** Comment les automobiles qualifiées pour le transport de personnes par automobile seront-elles reconnaissables?

- **Un accessoire** gouvernemental à apposer sur la lunette arrière de l'automobile lorsque celle-ci est en service sera délivré au propriétaire d'une automobile autorisée ou inscrite. L'accessoire servira à la fois de repère visuel pour la clientèle et au contrôle sur la route par les agents du BTM ou de Contrôle routier Québec.
- **Les automobiles** de taxi munies d'un lanternon ne seront pas tenues d'afficher l'accessoire servant à l'identification visuelle d'une automobile autorisée.



**11.** Quelles seront les exigences applicables à la qualification d'un véhicule?

- **Les conditions** proposées au projet de règlement (sujet à ajustement au moment de l'adoption de la version finale) sont:
  - Véhicule de promenade (berline, familiale, VUS, fourgonnette) satisfaisant aux critères suivants:
    - l'empattement est égal ou supérieur à 261 cm ou à 256 cm pour un véhicule à faible émission (hybride) ou à émission zéro (électrique);
    - la masse est inférieure à 3 500 kg (avec des exceptions pour les véhicules adaptés et certaines limousines);
    - l'année modèle est inférieure à 10 ans;
    - l'odomètre indique moins de 350 000 kilomètres;
    - non muni d'un antidémarrreur éthylométrique.
- **Un certificat** de conformité mécanique devra être obtenu auprès d'un mandataire de la SAAQ si, au moment de la demande, l'odomètre indique plus de 80 000 km ou si l'année de modèle est de 4 ans ou plus. À partir du 10 octobre 2024, l'autorisation d'une automobile exigera aussi qu'elle soit équipée d'un dispositif de géolocalisation en temps réel. Cette exigence est maintenue pour les automobiles qui y sont déjà tenues à Montréal ou inscrites auprès de Uber et Eva.

**12.** La vérification mécanique par un mandataire de la SAAQ sera-t-elle encore exigée?

- **Oui**, toute automobile qualifiée devra faire l'objet d'une vérification mécanique réalisée par un mandataire de la SAAQ en vérification de véhicules routiers dès que l'odomètre indique 80 000 km ou que l'année modèle atteint 4 ans. À partir de ce moment, une telle vérification devra être effectuée annuellement ou à chaque tranche supplémentaire de 60 000 km indiqué à l'odomètre. Au surplus, dès que l'année du modèle de l'automobile date de 8 ans et plus la vérification mécanique doit être réalisée tous les six mois.

**13.** Est-ce qu'il sera possible de faire du taxi et du *Uber* avec la même automobile?

- **Oui**, une automobile autorisée par la SAAQ, qu'elle soit munie ou non d'un lanternon, pourra aussi être inscrite auprès d'un répondant qui exploite une application numérique de répartition des demandes de courses. Cependant, le lanternon devra être retiré du toit de l'automobile au moment où celle-ci sera utilisée pour aller à la rencontre d'un client qui lui est recommandé par un répondant qui n'offre pas de service de taxi.
- **Le lanternon** devra être présent sur le toit de l'automobile au moment où celle-ci est utilisée pour se rendre à la rencontre d'un client qui a fait appel à un taxi par téléphone, ou si le chauffeur se fait héler ou est en attente à une station de taxis.

## LE REGISTRE DES TAXIS

### Rappel concernant l'obligation de se connecter pendant la période transitoire de l'entrée en vigueur de la Loi 17

Nous vous rappelons que conformément à la *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* qui entrera en vigueur en octobre 2020, les véhicules devront être connectés au Registre des taxis.

Cela dit, soulignons à nouveau que le Registre des taxis représente une opportunité exceptionnelle pour l'industrie du taxi à Montréal d'augmenter sa visibilité auprès d'une clientèle intéressée et de s'intégrer à l'offre globale de services en matière de mobilité urbaine.

Pour toute question ou pour consulter la documentation, nous vous invitons à consulter le site web [registretaximontreal.ca/](http://registretaximontreal.ca/).

Plus il y a de taxis visibles plus l'offre de taxi sera intéressante pour les citoyens et les touristes de Montréal et plus les retombées seront importantes pour l'industrie!



### PHASE 2: Hébergement électronique

Pour les intermédiaires, pour vous intégrer au hébergement électronique, il suffit de formuler par écrit la demande à votre fournisseur de système de répartition. Notez que le Registre des taxis demeure un outil permettant de faire la liaison entre votre système de répartition et les applications de mobilité. C'est votre nom qui sera visible pour la clientèle dans les différentes applications.

## L'INFOLETTRE DU BTM



Afin de demeurer informés rapidement et directement, vous avez la possibilité depuis quelques mois de vous abonner à notre infolettre.

Avec les nombreux changements à venir, en vous abonnant, vous vous assurez de recevoir une information essentielle et à jour. Notez que vous pouvez vous désabonner en tout temps.

L'inscription ne prend qu'une minute:

1. Cliquez sur le lien Recevoir l'information par courriel (page d'accueil de notre site web: [mtltaxi.com](http://mtltaxi.com)).
2. Entrez votre nom et adresse courriel.
3. Confirmez votre abonnement à l'aide du lien qui vous sera automatiquement envoyé par courriel.

# DES OPPORTUNITÉS À SAISIR!

## 1 Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi

Nous vous rappelons que le ministère des Transports du Québec (MTQ) a mis sur pied le Programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi dont vous pourriez bénéficier.



L'objectif général du programme est d'accompagner l'industrie du transport par taxi dans ses efforts de modernisation afin qu'elle puisse offrir un service fiable et innovateur. Aussi, différentes subventions sont offertes et toujours disponibles et intéressantes.

Conformément aux objectifs du programme, ces subventions contribuent à favoriser l'accès à des véhicules écoresponsables et performants du point de vue énergétique ainsi qu'à l'adoption et à la présentation d'une image de marque distinctive.

### PRENDRE LE VIRAGE VERT : C'EST POSSIBLE!

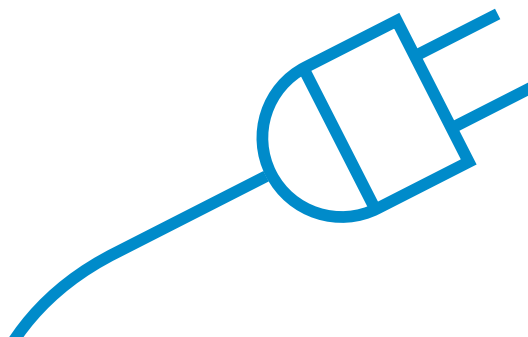
Le programme de soutien à la modernisation de l'industrie du transport par taxi du MTQ vous offre, entre autres, des rabais avantageux lors de l'achat de nouveaux véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Vous voulez vous démarquer parmi la concurrence et contribuer à réduire les émissions de GES à Montréal en changeant votre véhicule de taxi en modèle électrique ou hybride rechargeable? Le programme de soutien du MTQ peut vous faire épargner des sommes considérables dans ce projet!

N'oubliez pas que les montants liés à ce fonds de modernisation pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables s'ajoutent au rabais provincial du programme *Roulez vert* ainsi qu'au rabais fédéral.

### COMMENT DÉPOSER VOTRE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE MODERNISATION ?

1. Rendez-vous sur le site du ministère des Transports du Québec au [transports.gouv.qc.ca](https://transports.gouv.qc.ca).
2. Choisissez les onglets:
  - a) « Aide financière »;
  - b) « Transport collectif »;
  - c) « Programme à la modernisation de l'industrie du transport par taxi ».



MODÈLES ÉLECTRIQUES	RABAIS			TOTAL
MANUFACTURIER • MODÈLE — Autonomie électrique (selon le manufacturier)	ROULEZ VERT	FÉDÉRAL	FONDS DE MODERNISATION	DES RABAIS GOUVERNEMENTAUX
<b>HYUNDAI • IONIQ</b> — 200 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>HYUNDAI • KONA</b> — 415 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>KIA • SOUL EV</b> — 383 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>KIA • NIRO EV</b> — 385 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>NISSAN • LEAF</b> — 363 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>TESLA • MODEL 3</b> — 518 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>CHEVROLET • BOLT</b> — 417 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>
<b>VOLKSWAGEN • E-GOLF</b> — 198 km	8 000 \$	5 000 \$	8 000 \$	<b>21 000 \$</b>

MODÈLES HYBRIDES RECHARGEABLES	RABAIS			TOTAL
MANUFACTURIER • MODÈLE — Autonomie électrique (selon le manufacturier)	ROULEZ VERT	FÉDÉRAL	FONDS DE MODERNISATION	DES RABAIS GOUVERNEMENTAUX
<b>CHRYSLER • PACIFICA</b> — 50 km	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	<b>16 000 \$</b>
<b>FORD • FUSION</b> — 41,8 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>HONDA • CLARITY</b> — 76 km	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	<b>16 000 \$</b>
<b>HYUNDAI • IONIQ ÉLECTRIQUE+</b> — 47 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>HYUNDAI • SONATA</b> — km non déterminé	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>KIA • NIRO PHEV</b> — 41 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>KIA • OPTIMA EX</b> — 47 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>MITSUBISHI • OUTLANDER PHEV</b> — 35 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>SUBARU • CROSSTREK PLUG-IN</b> — 35 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>TOYOTA • PIRUS PRIME</b> — 40 km	4 000 \$	2 500 \$	3 000 \$	<b>9 500 \$</b>
<b>TOYOTA • RAV4 PRIME</b> — 68 km	8 000 \$	5 000 \$	3 000 \$	<b>16 000 \$</b>

SOURCES :

- [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/rabais/ve-neuf/vehicules-neufs-admissibles.asp](https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/rabais/ve-neuf/vehicules-neufs-admissibles.asp)
- <https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emission/liste-vehicules-admissibles-programme-ivze>
- CTQ - Liste des véhicules taxis ayant un empattement d'au moins 261 cm et liste des véhicules électriques ayant un empattement égal ou supérieur à 256 cm.

Les prix peuvent changer sans préavis.



## 2

## Adoption de l'image de marque *Bonjour*

Les subventions du MTQ pour l'apposition de l'image de marque *Bonjour* sur vos véhicules sont également toujours disponibles et vous pouvez en faire la demande.

L'image de marque *Bonjour* demeure une signature visuelle distinctive à Montréal et contribue au rayonnement des services de transport par taxi. Que ce soit pour arborer un aspect moderne et accueillant, développer de nouveaux marchés ou devenir une icône de la Ville de Montréal, l'image de marque contribue au renouveau de l'industrie du taxi à Montréal.

Notamment, lors du récent sondage SOM en 2020, les répondants soulignaient avoir une image positive de la marque *Bonjour* et mentionnaient que cette dernière contribuait à rendre les taxis plus visibles dans la masse tout en contribuant à rendre Montréal sympathique et plus accueillante. D'ailleurs, lors d'une précédente enquête SOM, près de la moitié des propriétaires de taxi notaient une amélioration de l'image de leur industrie depuis l'instauration de cette signature visuelle.

### POUR EN FAIRE LA DEMANDE, VOUS DEVEZ SIMPLEMENT :

1. Remplir le formulaire de demande d'aide financière téléchargeable sur la page d'accueil de notre site web: [mtltaxi.com](http://mtltaxi.com).
2. Faire parvenir votre demande d'aide financière par télécopieur au **514 280-3325** ou par courriel à [btm\\_communication@ville.montreal.qc.ca](mailto:btm_communication@ville.montreal.qc.ca).

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être titulaire d'un permis de propriétaire de taxi valide.
2. Détenir une vignette émise par le Bureau de taxi de Montréal.
3. Faire la demande pour un véhicule dont l'année du modèle est 2016, 2017, 2018, 2019 ou 2020.
4. Avoir fait l'habillage du véhicule au plus tôt le 17 juillet 2018.
5. Fournir les pièces justificatives suivantes pour chacun des véhicules concernés par la demande (formulaire et soumission du fournisseur de services).

Notez qu'en tant qu'intermédiaire en services, vous pouvez représenter vos membres propriétaires lors d'une demande de subvention. Vous devez alors joindre deux documents dûment remplis et signés par le propriétaire :

- a) le formulaire de demande ;
- b) une procuration vous autorisant à le représenter.

Les subventions seront accordées selon l'ordre de réception des demandes, et ce, jusqu'à épuisement des fonds.

# Éloges reçus à l'égard d'un chauffeur

## LE BTM SOULIGNE L'HUMANITÉ DE M. DRISS BOUAMIRA

En juin dernier, nous avons reçu un très beau commentaire d'une dame qui tenait à souligner la bonté qu'avait eue envers elle le chauffeur Driss Bouamira. La dame nous raconte qu'elle a vécu un malaise sur la route qui l'a forcée à s'immobiliser. M. Bouamira, qui l'a aperçue, s'est dès lors arrêté et a pris le temps d'aller la voir pour lui porter assistance. Elle nous a mentionné la grande gentillesse du chauffeur envers elle qui est demeuré très sympathique tout en étant soucieux de son bien-être.



Contacté par téléphone, M. Bouamira se souvenait très bien de cette dame. Il soulignait que ce sont avant tout des principes d'humanité qui ont guidé ses actions.

Cela dit, il est certain que les qualités dont le chauffeur a fait preuve ce jour-là contribuent en plus à donner une image positive du taxi à Montréal.

Pour toutes ces raisons, le BTM désire féliciter sincèrement M. Bouamira! Le temps pris pour vous soucier de cette personne qui n'était pas votre cliente démontre un grand professionnalisme et une générosité dignes de mention.

M. Driss Bouamira est chauffeur depuis 2006 et travaille avec Taxi Coop de Montréal depuis ses débuts.



## Coin de l'industrie

# NOUVELLE MÉTHODE DE PAIEMENT SANS CONTACT

Le Regroupement des propriétaires de taxis de Montréal (RPTM) annonce le lancement d'une nouvelle méthode de paiement sans contact pour faciliter le travail de ses chauffeurs et simplifier le paiement des trajets en taxi. Il s'agit de l'application ZOOMPAY qui permet aux clients de payer leur course en utilisant leur appareil mobile.

L'objectif initial de ZOOMPAY est de réduire les contacts lors du paiement tout en offrant une option simple, moderne et conviviale pour les chauffeurs et leurs passagers. Une application bien utile en période de COVID-19!

L'application mobile ZOOMPAY est appuyée par le ministère des Transports du Québec et a été développée dans le cadre d'un programme d'aide à la modernisation de l'industrie du taxi au Québec.

L'application est gratuite, facilement accessible et disponible pour tous les fournisseurs de services au Canada. Téléchargez l'application sur votre téléphone intelligent dès aujourd'hui (Android et iOS).

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le RPTM [service@rptm.co](mailto:service@rptm.co) ou l'assistance technique de ZOOMPAY: [support@zoompay.ca](mailto:support@zoompay.ca)

\*Notez que le BTM n'est pas responsable du contenu et du développement de l'application Zoompay.



# Gingras Taximètre inc.

5844, rue des ÉCORES #100, Montréal (Québec) H2G 2J1  
Tél.: 514 272-3924 Fax: 514 272-2656 1-877-272-3924  
Courriel: [info@gingrastaximetre2013.ca](mailto:info@gingrastaximetre2013.ca)

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi 8 h à 17 h  
samedi 8 h à 14 h



Sécuri-Dôme



lumitronic ng



radio kenwood

**Nous réparons et installons :**  
Toutes les marques de compteur et de radio  
Les dômes Sécuri-Dôme et les dômes de publicité  
Toutes les marques de GPS  
Mandataire de la CTQ (validation)

**NOUS FABRIQUONS :**  
Les dômes d'écoliers et autres modèles

**NOUS SOMMES 9 À VOTRE SERVICE !**

# L'ÉLECTRIFICATION DE L'INDUSTRIE, LA MISSION DE TAXELCO

Depuis quelque temps déjà, Taxelco travaille activement à la relance de l'offre de taxis électriques à Montréal en préparant le grand retour de Téo Taxi.

C'est en s'appuyant sur les chauffeurs de taxi de métier et en comptant sur un parc de véhicules 100 % électriques que Taxelco entend offrir un service de qualité aux usagers de la grande région de Montréal, ainsi qu'en devenant, par le fait même, un acteur majeur dans le plan d'électrification des transports et de la modernisation du taxi.

Téo Taxi, c'est un projet par les chauffeurs, pour les chauffeurs, et c'est l'opportunité de vous démarquer en offrant un service unique. Demeurez à l'affût des prochains développements! Pour toute demande d'information, contactez [devenirproprietaire@teo.taxi](mailto:devenirproprietaire@teo.taxi).



© TAXELCO

Devenez  
propriétaire  
à compter  
d'octobre avec  
**Téo**

Pour plus d'informations,  
contactez [devenirproprietaire@teo.taxi](mailto:devenirproprietaire@teo.taxi)



# Babillard de l'industrie

## AFFICHEZ VOS OFFRES D'EMPLOI!

Depuis le mois d'août, il est possible de diffuser vos offres d'emploi et vos différentes occasions d'affaires sur notre site web. Ce babillard remplace pour le moment l'affichage qui était au fait au Centre de services considérant les règles de distanciation et le système de rendez-vous actuel en lien avec la COVID-19 qui limitent la visibilité de l'affichage.

### POUR REMPLIR UNE DEMANDE D'AFFICHAGE ET PUBLIER UNE OFFRE :

**1. Rendez-vous sur notre site transactionnel:**

- [btmenligne.ville.montreal.qc.ca/](http://btmenligne.ville.montreal.qc.ca/)

**2. Allez dans la section :**

- Documents

**3. Choisissez l'option qui vous convient:**

- Affichage d'annonces classées 1 semaine (6 \$)
- Affichage d'annonces classées 1 mois (12 \$)

L'affichage de votre offre devrait se faire dans les jours suivants dans la section prévue à cet effet: [mtltaxi.com/babillard](http://mtltaxi.com/babillard).



© SHUTTERSTOCK - INTARAPONG



### Modèle Commercial

#### Dodge Caravan à accès latéral

- Rampe assistée pivotante vers l'intérieur
- Plancher en acier inoxydable
- 56" ouverture portes
- Peut accueillir 2 fauteuils et 3 passagers
- Option: 1 fauteuil et 4 passagers

1.800.668.8705

 savaria<sup>inc.</sup>

Fabriqué au Québec

Mobilité pour mieux vivre

[savaria.com](http://savaria.com)

## Dans un contexte de pandémie DES GESTES DES CHAUFFEURS POUR LEUR SÉCURITÉ ET CELLE DE LEURS CLIENTS

Depuis le début de la pandémie, tous ont eu à adopter de nouvelles habitudes. Voici ce que les chauffeurs de taxi qui transportent des clients du transport adapté ont intégré à leur routine professionnelle, dans un but de limiter la propagation du virus et pour leur sécurité personnelle.

### Des gestes de protection

En lien avec les recommandations des autorités de santé publique et de la CNESST, il est demandé aux chauffeurs de :

1. Désinfecter le plus souvent possible leur véhicule entre chaque transport de clients, en portant une attention particulière aux parties de l'habitacle qui ont été touchées par le client. Ceci inclut les panneaux de protection en plexiglas installés dans les berlines, ou les rideaux protecteurs près du poste du chauffeur d'un véhicule adapté.
2. Porter les équipements de protection adéquats, c'est-à-dire ;
  - un masque chirurgical\* ;
  - des lunettes de protection, toutefois, celles-ci ne doivent pas être portées durant la conduite.

*\* Attention : seul le masque de procédure (ou masque chirurgical) est autorisé. Le port du couvre-visage ne s'applique pas dans un tel contexte. Le chauffeur peut toutefois retirer son masque lorsqu'il est au volant de son véhicule.*

3. Se désinfecter les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après avoir manipulé son masque, ainsi qu'après tout contact peau à peau avec un client.

Pour toutes leurs questions sur ces mesures, les chauffeurs peuvent s'adresser aux répartiteurs des intermédiaires de taxi ainsi qu'aux chefs d'opération de la STM.

PHOTO : UN CHAUFFEUR D'UN VÉHICULE ADAPTÉ AVEC SON MASQUE DE PROCÉDURE.

### L'appréciation des clients

Dans un contexte de pandémie, ces gestes font preuve du professionnalisme des chauffeurs de taxi, dont les services sont doublement appréciés des clients. En effet, ces derniers remarquent que de telles précautions soient prises à leur égard. Pour le chauffeur, c'est aussi une façon d'assurer sa sécurité dans la poursuite de son travail. Merci, donc, d'augmenter, si possible, la fréquence de nettoyage de votre véhicule.



# Rapport annuel 2019

Le rapport annuel 2019 du Bureau du taxi sera disponible sous peu sur le site [mtltaxi.com](http://mtltaxi.com) dans la section Publications. Pour tout connaître des opérations, des projets et des réalisations du BTM dans la dernière année par la société, nous vous invitons à le consulter. Bonne lecture!



# Taxi Le Journal maintenant en format électronique!

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons, au cours de l'été, un changement au format électronique de la revue officielle du BTM. Désormais, il est maintenant possible de consulter une version feuilletable en ligne. Ce format rendra votre lecture plus conviviale sur tous les types d'appareils électroniques. De plus, ce format permettra de faciliter la transmission d'informations notamment, par l'ajout de liens vers d'autres sites et de vidéos directement dans la revue. Allez jeter un œil, c'est sur notre site web!



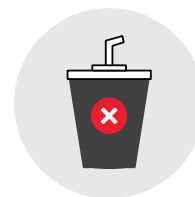
## Pour un transport sécuritaire pour tous!



Porter un couvre-visage



Se laver les mains avant et après



Ne pas manger à bord du véhicule



Limiter le nombre de passagers à bord  
aucun client sur le siège passager avant



Respecter l'étiquette respiratoire



Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche

**Les taxis et limousines de Montréal se mobilisent en matière de prévention.**

Pour connaître l'ensemble des recommandations à l'industrie des taxis et des limousines: [www.mtltaxi.com](http://www.mtltaxi.com)



## LA FACTURATION OBLIGATOIRE ET LA LOI 17 SERONT EN APPLICATION BIENTÔT. ÊTES-VOUS PRÊT?

### VOUS AVEZ DES NOUVELLES OBLIGATIONS. ON ÉNUMÈRE NOTAMMENT :

- 1- LA CONNEXION À REVENU QUÉBEC (SEV)
- 2- L'IMPRESSION DE LA FACTURE SUR PAPIER OU ENVOI PAR COURRIEL
- 3- LA CONNEXION AU REGISTRE PROVINCIAL (GÉOLOCALISATION / ENREGISTREMENT DES APPELS)

### HYPR VOUS L'OFFRE DANS UN SEUL APPAREIL

Possibilité de remboursement, pour une durée limitée, d'une partie du coût initial du SEV, sous certaines conditions.

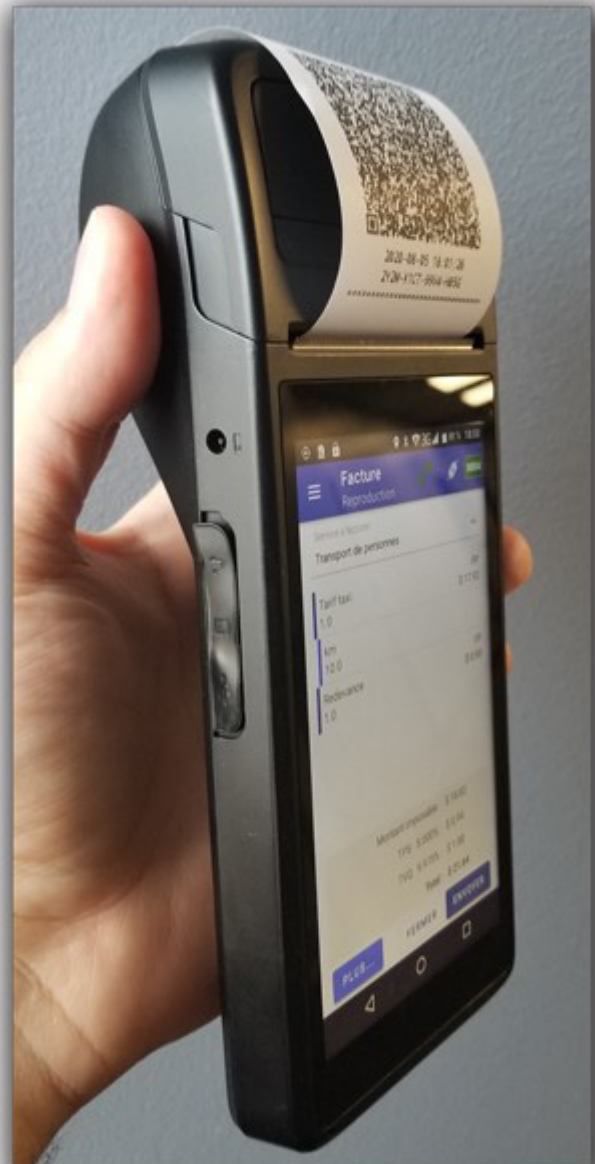
Réserver dès maintenant votre appareil avec un dépôt de 50% par courriel à [info@hypra.ca](mailto:info@hypra.ca) ou en personne au **571 Boul. Lebeau Bureau #219 Saint-Laurent, H4N 1S2**

#### Libellés des noms des plans:

**A:** Avec appareil    **S:** Connexion au SEV    **R:** Réception d'appel    **P:** Terminal de paiement    **C:** Connexion à la plateforme Provinciale

		ASRPC	SRPC
SEV + Reception d'appels + Paiement + Connexion	Prix	\$ 700.00	\$ 500.00
	Par Trans. SEV	\$ 0.05	\$ 0.05
	Par Appel	\$ 0.41	\$ 0.41
	% Terminal	2.70%	2.70%
	Par Transaction	\$ 0.10	\$ 0.10
Mensuel	\$ 10.00	\$ 10.00	
		ASRC	SRC
SEV + Reception d'appels + Connexion	Prix	\$ 700.00	\$ 500.00
	Par Trans. SEV	\$ 0.10	\$ 0.10
	Par Appel	\$ 0.41	\$ 0.41
	Mensuel	\$ 20.00	\$ 20.00
		ASCP	SCP
SEV + Paiement + Connexion	Prix	\$ 700.00	\$ 500.00
	Par Trans. SEV	\$ 0.10	\$ 0.10
	% Terminal	2.70%	2.70%
	Par Transaction	\$ 0.10	\$ 0.10
	Mensuel	\$ 20.00	\$ 20.00
		ASC	SC
SEV + Connexion	Prix	\$ 700.00	\$ 500.00
	Par Trans. SEV	\$ 0.10	\$ 0.10
	Mensuel	\$ 60.00	\$ 60.00

SPECIAL LIMO		ASRPCL
	Prix	\$ 700.00
SEV + Reception d'appels + Paiement + Connexion + Options Limo	Par Trans. SEV	\$ 0.10
	Par Appel	\$ 1.00
	% Terminal	2.70%
	Par Transaction	\$ 0.10
	Mensuel	\$ 100.00



MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
**ÎLE DE MONTRÉAL**

Principaux chantiers pour les mois de septembre à décembre 2020

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LE [turcot.gouv.qc.ca](http://turcot.gouv.qc.ca) ET  
LE [quebec511.info](http://quebec511.info) POUR CONNAÎTRE LES ENTRAVES

Voici les principaux chantiers en cours. Les entraves et échéanciers seront diffusés sur le site Québec 511. À noter que d'autres chantiers d'importance pourraient se dérouler cet automne, notamment dans le secteur du pont de l'Île-aux-Tourtes et des tunnels Ville-Marie et Viger.

ATTENTION! ÉTANT DONNÉ LE CONTEXTE DE LA COVID-19 AU MOMENT  
D'ÉCRIRE CES LIGNES, NOTEZ QUE CETTE LISTE PEUT CHANGER.



**SECTEUR DE L'ÉCHANGEUR  
DES AUTOROUTES 13 ET 40**

**Montréal**  
(arrondissement de Saint-Laurent)

**Reconstruction du pont d'étagement  
de l'autoroute 13 au-dessus de  
l'autoroute 40 et réparation du pont  
d'étagement de l'autoroute 13  
au-dessus du chemin Saint-François**

- Fermeture d'une voie de l'autoroute 13 en direction sud
- Fermeture d'une voie de l'autoroute 13 en direction nord
- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine:
  - des autoroutes 13 ou 40
  - des voies de desserte de l'autoroute 40
- Fermetures de nuit, de fin de semaine, ou pour une période prolongée de bretelles dans le secteur de l'échangeur
- Fermetures complètes de nuit du chemin Saint-François
- Déviation et réduction de la largeur des voies des autoroutes 13 et 40
- **Chantier en opération jusqu'en 2021**

**Réparation des ponts d'étagement du  
boul. Henri-Bourassa Ouest au-dessus  
de l'autoroute 40**

- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine:
  - de l'autoroute 40
  - des voies de desserte de l'autoroute 40
  - du boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'une ou l'autre des directions
- **Chantier en opération jusqu'en décembre 2020**

**Réparation des ponts d'étagement du  
boulevard de la Côte-Vertu au-dessus  
de l'autoroute 40**

- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine:
  - de l'autoroute 40
  - des voies de desserte de l'autoroute 40
  - du boulevard de la Côte-Vertu dans l'une ou l'autre des directions
- **Chantier en opération jusqu'en 2021**

**Réparation du pont d'étagement du boulevard Saint-Régis au-dessus de l'autoroute 40**

- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fin de semaine :
  - de l'autoroute 40
  - des voies de desserte de l'autoroute 40
  - du boulevard Saint-Régis
- **Chantier en opération jusqu'en décembre 2020**

**Montréal (arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) et Laval**

**Réfection du pont Louis-Bisson de l'autoroute 13 au-dessus de la rivière des Prairies**

- Fermetures partielles de nuit ou de fin de semaine de l'autoroute 13 entre Montréal et Laval
- Déviation et réduction de la largeur des voies sur l'autoroute 13
- **Chantier en opération jusqu'en 2021**



**AUTOROUTES 15 ET 40 (ÉCHANGEUR DES LAURENTIDES)**

**Montréal (arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Saint-Laurent) et Mont-Royal**

**Travaux de maintien**

- Fermetures partielles ou complètes de nuit :
  - de l'autoroute 15 (des Laurentides) ou des voies de desserte
  - de l'autoroute 40 (Métropolitaine) ou des voies de desserte
  - de bretelles de l'échangeur des Laurentides
- **Chantier en opération jusqu'en décembre 2020**

**Bretelle de l'autoroute 15 nord vers l'autoroute 720 est**

- Fermeture complète
- **Jusqu'en 2020**

**Bretelle de l'autoroute 720 ouest vers l'autoroute 15 sud**

- Fermeture complète
- **Jusqu'en 2020**

Fermetures complètes de nuit ou de fin de semaine de bretelles dans l'échangeur. Consultez régulièrement le [turcot.gouv.qc.ca](http://turcot.gouv.qc.ca) et le [quebec511.info](http://quebec511.info) pour connaître les entraves.

Différentes ouvertures sont à venir autant sur le réseau autoroutier et municipal. Restez à l'affût en consultant le site Web Turcot ou suivez-nous sur Twitter.



**AUTOROUTE 15 (DÉCARIE)**

**Montréal et Mont-Royal**

- Fermetures partielles et complètes de nuit de l'A-15 (Décarie) en direction nord, dans l'échangeur Décarie, ainsi que sur le réseau local
- **Chantier en opération jusqu'au mois d'octobre 2020**



**AUTOROUTE 20 ET ROUTE 138 (ÉCHANGEUR SAINT-PIERRE)**

**Montréal (arrondissement de Lachine)**

**Réparation et maintien de l'échangeur Saint-Pierre, bretelle de l'autoroute 20 est vers la route 138 ouest**

- Fermetures complètes de nuit ou de fins de semaine dans l'échangeur
- **Chantier en opération jusqu'en 2021**



## **AUTOROUTE 40 (MÉTROPOLITAINE)**

**Montréal et Mont-Royal**

### Travaux d'asphaltage et de réparation de la chaussée entre l'échangeur Côte-de-Liesse et le boulevard Lacordaire

- Fermetures complètes de nuit en direction ouest
- **Chantier en opération jusqu'en 2021 (travaux interrompus en période hivernale)**

### Réparation du dessous des structures de l'autoroute entre l'A-520 et le boulevard Provencher entre l'échangeur Côte-de-Liesse et le boulevard Provencher

- Fermetures complètes de nuit de l'autoroute dans l'une ou l'autre des directions
- Fermetures complètes de nuit du réseau local sous l'autoroute
- **Chantier en opération jusqu'en 2021 (travaux interrompus en période hivernale)**



## **AUTOROUTE 720 (VILLE-MARIE)**

**Montréal (arrondissement Ville-Marie)**

### Tunnels Ville-Marie et Viger

- Fermetures partielles ou complètes de nuit ou de fins de semaine



## **AUTOROUTE 520 (CÔTE-DE-LIESSE)**

**Montréal (arrondissement de Lachine)  
et Dorval**

### Reconstruction du pont d'étagement au-dessus de la 55<sup>e</sup> Avenue

- Fermetures complètes de nuit de l'autoroute ou des voies de desserte dans l'une ou l'autre des directions
- Fermeture prolongée de la 55<sup>e</sup> Avenue entre la 54<sup>e</sup> Avenue et l'avenue Calais
- **Chantier en opération jusqu'en 2021 (travaux interrompus en période hivernale)**

**Dorval**

### Réaménagement de l'échangeur Dorval

- Fermeture de la bretelle menant de l'autoroute 520 en direction est à l'avenue Michel-Jasmin
- **Jusqu'à la mi-octobre**
- Fermetures de bretelles dans l'échangeur



## **ROUTE 138**

**Entre Kahnawake et Montréal  
(arrondissement de LaSalle)**

### Réparation du pont Honoré-Mercier

- Fermetures de fins de semaine, d'une direction ou l'autre, auront lieu jusqu'à la fin de l'automne afin de permettre des interventions d'entretien ou de réparation. En tout temps, le Ministère maintiendra une voie par direction.
- Fermetures partielles ou complètes de nuit
- **En continu**

# VOUS DEVEZ CHANGER DE VÉHICULE ?

*Concept Kia à Dorval est là pour vous !*

**Soul EV 2020**  
Autonomie de  
**383 Km**



À partir de  
**44 505 \$**

rabais jusqu'à 21 000 \$  
pour les propriétaires de taxi  
+ double des bonis Air Miles



**DISPONIBLE DÈS MAINTENANT !**



Contact exclusif  
**ANGELO D'ANIELLO**  
Directeur des flottes de taxi  
adaniello@conceptkia.ca  
514 631-7311, poste 302

## POURQUOI NOUS ?

- Fournisseur officiel de Taxelco et Téo
- 5 ans d'expérience en service de taxis électriques
- Bornes de recharge exclusives aux taxis électriques
- Localisation : près de l'aéroport de Dorval
- Rabais et bonis Air Miles exclusifs aux taxi

- Personnel dédié à 100 % aux flottes de taxi
- Rabais exclusifs sur les véhicules à essence
- Taux d'intérêt le plus bas du marché
- 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> chance au crédit

CONCEPT 

230, avenue Michel Jasmin, Dorval (Québec) H9P 2N5

**514 631-7311, poste 302**

**TOYOTA**

**MONTRÉAL-NORD**

**EXCLUSIF**

Spécial  
**RABAIS  
500\$**



**MEILLEUR PRIX  
GARANTI**

Meilleur prix garanti exclusivement pour les taxis à l'achat de n'importe quel Corolla Hybride, Camry Hybride, RAV4 Hybride ou Sienna

- ✓ **PRIX RÉDUIT EXCLUSIF**  
Rabais exclusif aux Taxis sur toutes les pièces et le service
- ✓ **MANDATAIRE SAAQ**  
Faites votre inspection annuelle pour Taxi de la SAAQ sur place
- ✓ **CENTRE DE CARROSSERIE**  
Nous avons un centre de carrosserie sur place vous assurant que votre véhicule soit réparé selon les normes sévères de Toyota



**APPELEZ-NOUS  
(514) 329-0909**

**Bas prix**



**Deal**



**Répète**



**GARANTIE  
DU MEILLEUR PRIX  
TOYOTA MONTRÉAL-NORD**



**CONTACTEZ-NOUS**



6767 boul. Henri-Bourassa est  
Montréal-Nord, H1G 2V6

**VISITEZ NOTRE SITE**



taxi@montrealnord.toyota.ca  
www.toyotamontrealnord.com